

# Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-NOT-119

Déposé le : 19.11.19

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 120 à 126a LGC** La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.**

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

**Important :** sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

## Titre de la motion

**Pour assurer au canton un développement durable 2030**

## Texte déposé

Les activités de l'Etat et des communes doivent s'inscrire dans le cadre d'un développement de la société vaudoise qui préserve les facultés pour les habitants de la planète et des générations futures de répondre à leurs propres besoins. Les principes de convergence et d'équilibre durable entre efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité environnementale doivent guider l'Etat dans l'accomplissement de ses tâches.

En se référant à l'Agenda 2030 dans son programme de législature actuel, le Conseil d'Etat contribue à mettre en œuvre les 17 objectifs de développement durable, auxquels la Suisse et 192 autres pays ont souscrit. Le Grand Conseil et le gouvernement cantonal veillent à la cohérence des objectifs visés et des modalités adoptées dans les domaines d'action publique. Ils tiennent compte de la Stratégie nationale de développement durable approuvée. Les conséquences d'un projet de loi ou de décret en matière de durabilité figureront dans l'exposé des motifs.

Le Conseil d'Etat pourra établir une stratégie cantonale pour mettre en œuvre l'Agenda 2030, qui

définir les modalités d'action pour atteindre les objectifs et les cibles. Demandée par le Grand Conseil (postulat Meldem), la hausse importante de l'aide cantonale au développement visera les cibles de l'Agenda qui concernent des populations du Sud. La stratégie cantonale traitera en particulier des thématiques suivantes : promotion de la santé et prévention des maladies, formation et innovation, cohésion sociale, modes de consommation et de production responsables, changements du climat, diversité du patrimoine naturel, système économique et financier, développement territorial.

Durant chaque législature, le Conseil d'Etat définira et publiera un plan d'actions, en vue de mettre en œuvre la stratégie cantonale de développement durable. Ce plan pourra être mis à jour en cours de législature. Les mises à jour seront publiées. Les moyens financiers alloués par l'Etat au plan d'actions s'inscriront dans le cadre des lignes budgétaires et des programmes concernés de l'Etat. Ils pourront faire l'objet de crédits-cadres.

L'Etat encouragera la mise sur pied par les communes de programmes spécifiques en vue d'un développement durable 2030. Il pourra encourager et mettre en valeur la réalisation de projets particuliers d'institutions, d'associations ou de personnes morales dans le cadre de l'Agenda. Il contribuera à promouvoir la durabilité dans le canton et collaborera avec les régions et les cantons voisins.

La coordination peut être assurée par le Comité interdépartemental du développement durable (CIDD), désigné par le Conseil d'Etat. Il aura pour missions d'élaborer un projet de stratégie cantonale et un projet de plan d'actions ainsi que de coordonner la mise en œuvre. Il évaluera les conséquences des projets de loi ou de décret en matière de durabilité.

Un service cantonal s'acquittera de la coordination opérationnelle et des tâches liées à l'Agenda 2030 qui ne relèvent pas des directions et d'autres services de l'Etat. Périodiquement mis à jour, un cercle d'indicateurs de durabilité permet d'évaluer les activités. Enfin, le Conseil d'Etat mettra en place un système de gestion durable, afin de réduire l'impact environnemental des activités de l'administration cantonale.

**La présente motion propose au gouvernement cantonal de se doter des instruments légaux pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable, à l'exemple des cantons de Genève et Neuchâtel.**

#### Commentaire(s)

#### Conclusions

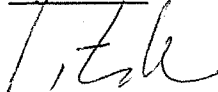
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures                       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures                                | <input type="checkbox"/>            |
| (c) prise en considération immédiate  | <input type="checkbox"/>            |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/>            |

Nom et prénom de l'auteur :

Pierre Zwahlen

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

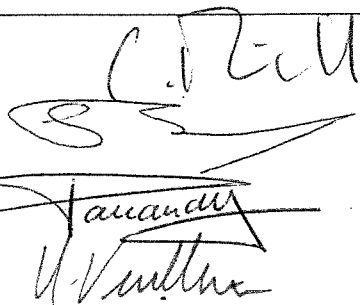
Signature(s) :

Claire Richard

Céline Baux

Yves Paccaud

Philippe Vuillemin



Handwritten signatures of Claire Richard, Céline Baux, Yves Paccaud, and Philippe Vuillemin.

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

# Motion développement durable 2030

## Liste des député-e-s signataires – état au 12 novembre 2019

Aminian Taraneh	Cherbuin Amélie	Durussel José
Aschwanden Sergei	Cherubini Alberto	Echenard Cédric
Attinger Doepper Claire	Chevalley Christine	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Bernard	Évéquoz Séverine
Balet Stéphane	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Baux Céline	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Berthoud Alexandre	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bolay Nicolas	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bovay Alain	Cuérel Julien	Gfeller Olivier
Bucilin Hadrien	Deillon Fabien	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessementet Pierre	Glayre Yann
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Gross Florence
Cala Sébastien	Develey Daniel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

## Liste des député-e-s signataires – état au 12 novembre 2019

Jobin Philippe	Neyroud Maurice	Ryf Monique
Joly Rebecca	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Paccaud Yves	Schelker Carole
Keller Vincent	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Lohri Didier	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Suter Nicolas
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Räss Etienne	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezzo Stéphane	van Singer Christian
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neumann Sarah	Rydlö Alexandre	Zwahlen Pierre